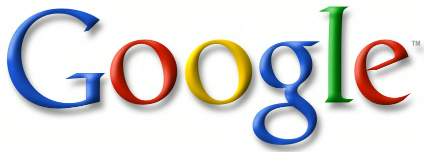
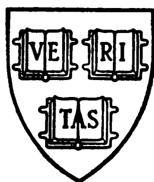


POUJOULAT

Les Droits du Pape
Résponse a la Brochure
Le Pape et le Congrès

1860


VE
RI
TAS

France

LES

DROITS DU PAPE

RÉPONSE A LA BROCHURE

LE PAPE ET LE CONGRÈS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie.

Rue Garancière, n° 5.



94

LES

DROITS DU PAPE

RÉPONSE A LA BROCHURE

LE PAPE ET LE CONGRÈS

Par M. POUJOULAT.



PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue de Tournon, 29.
1860.

Forty
P

LES

DROITS DU PAPE

I

On n'a pas craint d'affirmer et de répéter que la brochure *le Pape et le Congrès* était « le manifeste du gouvernement français. » Étrange et injurieuse supposition! Quand un gouvernement veut faire connaître ce qu'il pense, il ne met pas un voile sur sa face, et ne s'enveloppe pas dans les ténèbres de l'anonyme; le pamphlet s'accommode de l'incognito, le manifeste procède autrement et ne se déguise pas. L'origine officielle est donc impossible.

Mais comment se fait-il que tant de fracas suive une publication dont l'auteur ne se nomme point? Par quelles combinaisons étonnantes un anonyme a-t-il le privilége de faire tant de bruit? Il se dit « catholique sincère » et ne veut pas sortir de l'épaisseur de son nuage! Il n'a que de bonnes intentions pour le pape, il ne songe qu'à consolider son pouvoir temporel, et ce fils dévoué de

l'Eglise ne se montre point! Ah! c'est que l'anonyme est moins dévot qu'il n'en a l'air; la « sincérité » de son catholicisme ne porte avec elle aucune chaleur communicative; la marque de son œuvre est moins le sentiment religieux que le vernis religieux. On dirait une attitude prise pour l'exécution d'un dessein, et lorsqu'on pense à l'énormité des conclusions du pieux anonyme, on se rappelle les précautions, les artifices et les déguisements qui, dans l'histoire de l'Italie, accompagnent le plus souvent la perpétration des mauvais coups.

Un ancien, qui se croyait impénétrable, disait que si son vêtement savait son secret, il le brûlerait: l'anonyme a voulu que l'Europe connût le sien.

Nous allons combattre cette œuvre de ténèbres, à cause de l'importance que l'opinion lui donne, et à cause de son funeste retentissement. Nous prouverons à l'anonyme qu'il aime le saint-siége à la façon de ceux qui travaillent à lui creuser sa fosse.

Il ne doit pas prendre pour un succès les quarante, cinquante, soixante mille exemplaires qui ont été vendus de sa brochure; la curiosité n'est pas la sympathie; on veut voir jusqu'où peut aller l'audace, voilà tout. Cette œuvre de quarante-six pages n'est pas d'ailleurs marquée par des vues de génie; c'est de la révolution terre à terre, ce sont les opinions de certains montagnards de 1849 remises en lumière sous une forme habilement respectueuse; mais malheur au monde si une telle politique venait à prévaloir!

II

Voici les points qu'il importe surtout de relever dans la brochure intitulée *le Pape et le Congrès* :

Diminuons le pouvoir temporel du pape pour le sauver; ôtons-lui donc les Légations et plus encore ; que les puissances catholiques lui payent de larges tributs en échange.

On ne pourrait pas rendre les Romagnes au pape sans l'emploi de la force ; or, une intervention armée, de la part d'une puissance catholique quelle qu'elle soit, est impossible. D'ailleurs, elle porterait une atteinte à l'autorité spirituelle du pontife.

L'Europe réunie à Vienne, en 1815, a donné les Romagnes au pape ; l'Europe réunie à Paris, en 1860, peut en décider autrement. Le traité de Tolentino, signé par Pie VI, autoriserait au besoin cette décision.

III

Le gouvernement d'un grand État ne conviendrait pas assurément au chef de l'Église ; le pasteur du monde chrétien serait embarrassé du poids d'un vaste empire ; il lui faudrait donner à des intérêts purement humains toute la vigilance qui lui est commandée par le soin des âmes. De plus, les devoirs de chef d'un grand em-

pire et les devoirs de pontife seraient inconciliables; il n'est pas de grand empire sans nécessité de faire quelquefois la guerre, et le caractère religieux du père commun exclurait ces terribles duels de nation à nation. Aussi nul n'a jamais imaginé rien de pareil pour constituer l'indépendance du pape; il n'a jamais étendu sa domination sur un grand État; les territoires que les siècles lui ont légués ne renferment que trois millions d'habitants. En enlevant au pape les Légations, c'est un million de sujets qu'on lui enlèverait; on ne ferait pas d'un grand État un petit État, on ne ferait que restreindre ce qui est déjà petit.

L'auteur de la brochure, penché sur la carte des États-Romains, a en quelque sorte tiré une ligne de séparation entre les provinces appelées à vivre de la vie publique et nationale, et celles qui doivent y renoncer. Le caprice a eu de tout temps ses théories; mais ici il se met à l'aise avec le plus étonnant aplomb : cette partie de l'œuvre de l'anonyme est ce qu'il y a au monde de moins sérieux, de plus fantasque et de plus creux.

Parmi les quatorze provinces qui composent l'État du pape (la brochure en compte vingt et une), celles de Bologne et de Ravennes, de Ferrare et de Forli jouiront de la « noble part d'activité qui, dans tous les pays, est le « stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des « facultés de l'esprit ou des supériorités du caractère. » Quant aux provinces de Frosinone et de Spolète, de Viterbe et de Pérouse, de Fermo, de Macerata, d'Urbino et de Pesaro, et, bien entendu, quant à la province de

Rome, elles se contenteront d'un « gouvernement de « repos et de recueillement, une sorte d'oasis où les « passions et les intérêts de la politique n'aborderont « pas, et qui n'aura que les douces et calmes perspec- « tives du monde spirituel. » Sur les trois millions d'habitants de l'État de l'Église, on fait deux millions de cénobites et un million de citoyens. On laisse les cénobites au pape et les citoyens à qui veut les prendre. Curieuse politique! C'est du Garibaldi entremêlé du Pacome et de l'Hilarion. Que le lecteur nous pardonne le rapprochement de ces noms.

La brochure n'a pas des idées justes sur le gouvernement du pape et la condition des populations soumises à son autorité. Sans doute ce qui distingue d'abord le gouvernement pontifical de toutes les dominations de la terre, c'est son caractère paternel, et les papes ont tout fait pour que leur régime fût un régime de famille ; mais les progrès véritables de l'esprit humain ne sont point bannis des États de l'Église ; il est plus d'un chemin par où on peut s'y élever à la gloire ; on peut s'y faire un nom autrement qu'avec la puissance du ciseau et du pinceau ; le génie des lettres peut s'y épanouir en toute liberté; rien n'empêche d'y étudier les secrets de la nature et les merveilles des cieux ; on peut y être homme d'État et bon administrateur ; le fils du pauvre peut devenir prince de l'Église, et il n'est pas d'humble tête sur laquelle la tiare ne puisse se poser un jour. La papauté et le génie se connaissent de vieille date; ils n'ont pas peur l'un de l'autre et ne se fuient pas. La papauté n'a jamais voulu endormir l'esprit

humain; elle l'a éveillé au contraire, elle l'a excité, encouragé dans sa marche et son élan : là encore elle représentait Dieu lui-même qui a créé la lumière et ne veut pas qu'on l'éteigne, et qui exige de l'homme un noble usage des dons qu'il lui a départis.

L'anonyme fait observer que, sous le gouvernement du pape, on ne peut pas prétendre à la gloire de l'orateur; cela est vrai; on ne trouve pas, dans les États-Romains, ce qu'on appelle le régime parlementaire; on n'y rencontre pas cette tribune politique qui est une grandeur pour une nation et que la France a connue; toutefois, il y a de grands empires qui s'en passent, comme la Russie et l'Autriche par exemple, et leurs peuples n'excitent pas pour cela la compassion.

Les sujets du pape, malgré ce qui leur manque en perfection sociale (et quels sont ceux à qui il ne manque rien ?), ne sont pas les « nègres de la catholicité, » comme le disait un journal avec une insultante audace; ils ont la vie à bon marché, une existence municipale qui, quoique amoindrie par le fait même de la révolution française, ferait envie à d'autres nations; une instruction primaire de toutes parts répandue; quoi qu'en dise la brochure, ils ne payent que de légers impôts et n'ont jamais été « pressurés. » Les États-Romains ont des asiles pour toutes les souffrances, pour les douleurs qui atteignent les divers âges de la vie humaine. Si l'activité industrielle de notre temps n'étale pas ses prodiges dans le pays soumis au pape, il garde une gravité de physionomie qui sied bien à l'austère grandeur de tant de souvenirs. Le sujet du

pape, on ne devrait pas l'ignorer, a bien réellement une patrie, une patrie qu'il aime et qu'il a raison d'aimer. Ce sont les siècles catholiques qui lui ont fait cette patrie. Il vit à l'ombre de Rome, à l'ombre de dix-huit cents ans de gloire, à l'ombre de cette éternité romaine qui n'a rien d'égal ici-bas, et que le christianisme revêt d'une inépuisable jeunesse. Le sujet du pape peut penser, avec une légitime fierté, que le prince auquel il obéit est aussi celui dont la royauté religieuse s'étend par delà toutes les frontières. Il y a dans la mystérieuse puissance attachée à Rome catholique quelque chose qui élève le niveau des races groupées autour d'elle.

L'œuvre que nous combattons semble avoir entrepris de rendre le gouvernement temporel du pape impossible ; elle le déclare incompatible avec ce qui constitue l'activité, les développements et les progrès du pouvoir, et ne lui permet d'avoir ni armée, ni code, ni justice. Autant vaudrait-il dire que la religion s'oppose à l'exercice sérieux du pouvoir, et que l'application de ses maximes exclut la grandeur des nations. Il suffirait de citer ici les noms des rois puissants qui furent aussi des saints, et si on prétendait que le courage militaire et la piété catholique ne vont pas ensemble, on voudrait bien se rappeler les prodiges de bravoure qui remplissent l'histoire de nos vieilles guerres de la croix contre le croissant.

Nous disons, nous, que le gouvernement le plus parfait serait celui qui approcherait le plus de l'idéal de la pensée catholique. Lisez le livre de Bossuet qui a pour

titre : *De la Politique tirée de l'Écriture sainte*, laissez de côté les questions de gouvernement constitutionnel, dont cet ouvrage a pu ne pas s'occuper, et qui ne nous paraissent pas l'objet constant de vos sollicitudes, allez au fond de l'idée de l'œuvre, examinez, méditez tout ce qui est tiré des Écritures inspirées, et dites-nous si la traduction gouvernementale, administrative, économique d'une seule de ces prescriptions divines, pourrait empêcher un État, vaste ou petit, de fleurir dans l'ordre, de prospérer dans le progrès, et de marcher dans la gloire. Vous affirmez, vous tranchez, vous décrétez avec la tranquille assurance d'un homme qui sait trop peu pour douter; vous rendez des oracles qui n'en sont pas pour nous; ce n'est pas à vous que Dieu a parlé du milieu du buisson ardent, et votre cabinet n'est pas le Sinaï.

Vous voulez à toute force que le pape, comme prince temporel, ne puisse rien faire de bien. L'histoire vous écraserait si nous avions le temps de rassembler ses témoignages. Ne remontons pas trop haut. La politique de Léon X empêcha que la France, l'Autriche et l'Espagne ne se partageassent l'Italie; elle ne fit pas mauvaise figure à côté de François Ier, dans la célèbre entrevue de Bologne, en 1515. La statue de Léon X, au Capitole, sortie du ciseau de Michel-Ange, fut surtout destinée à rappeler la grandeur de son gouvernement temporel, qui donna le mouvement à l'Europe entière. Sixte-Quint s'entendit assez bien pour faire la police dans ses États; la sévérité de ses édits coûta la vie au comte

Pepoli, qui avait offert une retraite à des bandits. Pendant que tous les pays de l'Europe étaient troublés et malheureux, les États-Romains, grâce à Sixte-Quint, jouissaient d'un repos profond, cultivaient tous les genres d'industrie, et s'enrichissaient par une féconde activité. Le gouvernement temporel de ce pape, pendant un règne qui ne dura que cinq ans, est resplendissant de gloire ; son souvenir subsiste à Rome par d'impérissables monuments. Voltaire a parlé des *vertus royales* de Sixte-Quint. Ce grand pape eût bien souri si on avait dit de son temps que le pouvoir temporel n'est possible qu'en « l'exemptant des conditions ordinaires du pouvoir, c'est-« à-dire de tout ce qui constitue son activité, ses déve-« loppements, ses progrès. »

N'avez-vous pas ouï-dire aussi que Pie VI était un grand administrateur, qu'il fit exécuter, au profit du commerce, d'importants travaux dans le port d'Ancône, et qu'il révéla toute son âme et tout son génie dans la création des plans pour le desséchement des marais Pontins ? La révolution française ne lui laissa ni le temps ni la liberté de mener à fin sa merveilleuse entreprise, mais les amis de l'humanité ne sauraient oublier la grandeur de ses efforts.

Cessez donc de nous parler de l'impuissance radicale du gouvernement temporel du pape ; ouvrez l'histoire, et amendez-vous.

Est-il besoin de s'arrêter à l'idée d'une liste civile que les puissances catholiques feraient au pape en échange des provinces qu'on lui enlèverait ? Cette combinaison

nous rappelle les procédés de la Constituante après avoir mis la main sur les biens du clergé : les décrets de 1790 ont abouti au budget des cultes. Sous quelque forme qu'on voulût constituer cette liste civile, ne serait-elle pas une atteinte à la dignité, à l'indépendance du saint-siége? N'est-ce pas précisément pour échapper aux graves inconvénients d'une papauté rétribuée que le pouvoir temporel est né de l'instinct prévoyant et de la piété des peuples? Des dons, des tributs, des allocations, même avec un caractère immuable, rien de tout cela ne remplace la souveraineté. Quelle bonne fortune pour la révolution si elle pouvait rencontrer un pape salarié! Le pape parlerait de moins haut à des gouvernements qui lui feraient son budget. Oh! la triste et mauvaise pensée que cet échange en or et en argent! Et voilà ce qu'on proposerait au chef de l'Église qui consentirait à livrer les droits de saint Pierre! On oublie qu'il est le vicaire de Jésus-Christ, on oublie que ce ne fut pas Jésus-Christ, mais Judas qui toucha les trente deniers.

IV

La brochure, abordant la question de la restitution des Romagnes, déclare que la voie de la persuasion et des bons conseils est épuisée, que la force seule ramènerait à l'obéissance les provinces insurgées, que l'intervention armée serait funeste au gouvernement pontifical, et que

ni la France, ni l'Autriche, ni le royaume de Naples, ne peuvent accomplir l'œuvre de la restauration.

L'anonyme, comme on voit, ne s'est pas frayé des sentiers nouveaux: il se traîne sur les chemins battus, et nous retrouvons les objections auxquelles tant de fois nous avons répondu. Puisqu'on les reproduit, il faut les renverser encore.

On s'appuie sur l'autorité du fait accompli, on réclame le respect pour la volonté des peuples.

Le fait accompli ! C'est un nouveau principe né de nos progrès, c'est le dogme politique des derniers temps. Que l'audace se mette en campagne ; si elle réussit, honneur à elle ! Droit, justice, raison, vieilleries usées, fantômes du passé, que nous voulez-vous? Courbez-vous devant notre œuvre triomphante : nous sommes le fait accompli !

Il est douteux pour nous que quelque chose pût rester debout dans le monde par l'intronisation définitive du fait accompli. Les destinées des États seraient à la merci du premier venu. La consécration de ces théories brutales sentirait bien plus les vieilles forêts de la Germanie que les parfums les plus purs de la civilisation. Les gouvernements de l'Europe, représentés au Congrès de 1860, ne feraient pas mal d'y prendre garde : on ne joue pas longtemps avec le fait accompli ; on s'y brûle.

Vous vous armez de l'autorité du fait accompli. Mais connaissez-vous un fait mieux accompli qu'une possession de mille ans devant Dieu et devant les hommes ? Vos six mois sont-ils plus éloquents et plus sacrés que nos siè-

cles? Est-il nécessaire que le fait accompli soit l'œuvre de la révolution pour que vous en teniez compte? Le fait accompli qui se présente avec le cortége des générations n'est-il donc rien pour vous?

On demande que l'œuvre de la révolution romagnole soit ratifiée par respect pour les nationalités.

Pitoyable langage! triste abus des mots les plus sacrés! Est-ce que la Romagne gémissait sous le poids d'une domination étrangère? Est-ce que son prince, doublement légitime par le droit séculaire et par l'élection, n'est pas un prince italien? Est-ce un tyran contre lequel on ait eu besoin d'employer l'arme terrible de la révolte? Non, c'est Pie IX. Et qui donc se chargera de nous montrer le caractère national de la révolution romagnole? Nous cherchons en vain ce que la Romagne a voulu ressaisir et quelle gloire perdue elle a voulu retrouver; elle s'est reniée elle-même, elle a renié ses traditions, son histoire, son existence propre; elle est descendue des hauteurs de ses souvenirs pour disparaître et se confondre obscurément dans l'annexion piémontaise! Le véritable patriotisme ne prit jamais de pareilles allures; la Romagne ne s'est pas affranchie, elle n'a fait que prendre la livrée du Piémont.

Et en effet, c'est le Piémont qui a soufflé le feu de la révolte dans les Légations comme dans les Duchés; il avait nommé ses commissaires avant même que les événements eussent éclaté; il a été le préparateur, le directeur et le consommateur de la révolution romagnole. Et il a fallu ces hardiesses d'une politique coupable pour

soustraire quatre provinces à l'autorité du pape. Des éléments pervers étaient là comme ailleurs, mais la masse de la population était fidèle. Elle avait donné depuis peu d'éclatants témoignages de son respect et de son amour sur les pas de Pie IX, dans le voyage triomphal de 1858. Depuis lors, rien ne s'était passé qui eût pu modifier ou changer les sentiments de ces provinces; il n'y a eu ni décret, ni mesure, ni acte du gouvernement pontifical qui ait pu donner lieu à un revirement d'opinion. Il a donc été nécessaire de travailler les Légations et d'organiser un plan de campagne en donnant la main à la révolution italienne. La part du Piémont dans l'insurrection des Romagnes est acquise à l'histoire. Le chef de l'Église l'a signalée, l'a dénoncée dans des allocutions qui ont retenti aux deux bouts de la terre.

Ce que nos adversaires nous demandent de respecter dans la Romagne, ce n'est donc ni une œuvre nationale, ni une explosion de patriotisme, ni une inspiration locale qui puisse se recommander à l'intérêt des hommes; c'est le coup de main d'une ambition étrangère raccolant à son service des passions mauvaises, et enveloppant tout un pays d'un réseau de mensonge et d'intimidation.

Ainsi tombe l'argument de la brochure contre l'intervention de la France, « nation libérale qui ne saurait con« traindre les peuples à subir des gouvernements que « leur volonté repousse. » Les principes exprimés dans ces dernières lignes ne peuvent avoir rien de commun avec la révolution romagnole.

La brochure, qui se pique de dévouement religieux,

nous dit aussi que la France, « nation catholique, ne con-
« sentirait pas à porter cette grave atteinte à la puissance
« morale du catholicisme. »

On le voit, c'est au nom des intérêts du catholicisme que nos adversaires refusent l'intervention en faveur du pape.

Mais quand il s'agit des intérêts du catholicisme, qui donc faut-il croire et qui donc a reçu autorité pour parler? La précision des faits peut avoir ici une certaine éloquence. Quels sont ceux qui, en Angleterre, tonnent contre le pouvoir temporel du pape et contre toute pensée d'intervention? Sont-ce les quelques membres catholiques du parlement, les écrivains (hélas! en petit nombre) qui mettent leur cœur et leur esprit au service de l'Église romaine? Sont-ce les pasteurs de cette catholique Irlande, qui naguère a laissé voir tant d'élan et d'amour? Nos frères des bords du Rhin et du Danube conjurent-ils le pape de laisser faire le Piémont? Les voix catholiques parties de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique recommandent-elles de bien se garder de l'intervention? Les évêques, les prêtres et les populations catholiques de notre pays demandent-ils à Dieu qu'on laisse jouir paisiblement de leur triomphe les envahisseurs de l'État du pape? Dans les mémorables séances de l'Assemblée nationale, consacrées aux affaires de Rome, quels sont les représentants qui élevaient la voix en faveur de l'auguste exilé de Gaëte et qui voulaient que le drapeau de la France lui rouvrît le chemin de la sainte cité? N'étaient-ce pas les enfants de l'Église?

Il importe de le constater et de le répéter : les ennemis du pouvoir temporel du pape sont les ennemis de l'Église. Sous cette bannière marchent les hommes d'État qui, dans la Grande-Bretagne, représentent les idées, les préjugés et les passions anticatholiques, les sectaires des divers pays de l'Europe, les révolutionnaires qui font semblant de s'incliner devant le pouvoir spirituel pour se mettre à l'aise dans leur haine contre la souveraineté du pape, la cohue des libres penseurs, pour qui le pape est une grandeur importune, et qui espèrent gagner quelque chose au renversement d'une vénérable institution. Ajoutez-y quelques rêveurs en quête d'un idéal impossible ; ils ont horreur du mal, mais ils aiment le bien dans le vague de leurs songes ; complices involontaires de la révolution, ils portent avec eux des chimères jusqu'à ce que la foudre vienne les éveiller.

On nous permettra de croire que les protestants, les déistes, les athées et les révolutionnaires de tous les pays ne sont pas les meilleurs juges dans la question du pape. Il ne nous semble pas qu'ils aient dû recevoir du ciel des grâces particulières pour décider ce qui convient le mieux à l'honneur, à la dignité, à la sécurité du saint-siége. Si nous avions besoin d'être affermis dans nos convictions pour la question du pouvoir temporel, nous le serions par le caractère et la couleur des agressions acharnées dont il est l'objet. Les haines des ennemis de l'Église sont nos amours.

L'expédition de Rome, en 1849, subie par les uns, acclamée par les autres, fut l'accomplissement d'une pen-

sée catholique. Les catholiques de toutes les nations ont remercié la France de son œuvre. La conscience universelle a jugé que nous avions bien fait, et que l'autorité spirituelle du souverain pontife n'en recevait aucune atteinte. Qui donc oserait dire que la date de l'expédition de Rome a été une date de diminution et d'affaiblissement pour la puissance morale du saint-siége? Qui voudrait soutenir que, depuis dix ans, la parole du chef de l'Église rencontre moins de vénération chez les peuples, et que ses décrets sont reçus avec moins de respect?

Certainement il eût mieux valu qu'on n'eût pas été réduit à la nécessité de prendre de force la capitale du monde chrétien; mais à qui a-t-il fallu l'arracher? aux Romains? Pas du tout; on a arraché Rome à des bandes étrangères, à ces mêmes hommes que notre drapeau étonné rencontrait, il y a six mois, comme auxiliaires.

La sainte cité était changée en repaire. La France, au nom du monde catholique, donna un coup de balai pour rendre Rome à elle-même; elle triompha de la révolution sur les sept collines comme elle en avait triomphé, en juin, dans les rues de Paris, et ces deux miracles d'ordre, accomplis au nom de la république française, lui firent un immense honneur.

L'auteur du *Pape et du Congrès* parle de l'expédition de Rome comme quelqu'un qui ne l'aurait pas voulue; il excuse tout au plus la France de l'avoir faite, mais ne l'en félicite pas; il pense que « c'est déjà un malheur pour l'Église » d'avoir frappé les coups de 1849. Mais les excès révolutionnaires de cette époque sont-ils

imputables à l'Église? Pie IX avait-il été trop avare de réforme et d'amnistie lorsqu'il fut contraint de quitter Rome? Avait-il fait trop peu?

La brochure passe condamnation sur nos exploits libérateurs de 1849, parce qu'il s'agissait de Rome dont la destinée est tracée par une situation exceptionnelle. « Elle est vouée, par sa grandeur passée, à la destination « qu'elle occupe depuis l'établissement de la papauté. « Elle ne saurait y échapper; son sort est réglé. C'est « l'arrêt de la civilisation, de l'histoire et de Dieu lui- « même. » Jusqu'ici Rome, centre de la catholicité, s'était présentée aux hommes avec une magnificence de gloire qui effaçait l'éclat de toute autre cité; l'anonyme nous parle de Rome conme on parlerait d'une ville condamnée à ne pouvoir être que ce qu'elle est, ville éternellement déshéritée et qui doit subir son arrêt dans un silence éternel.

L'intervention, nous dit-on, fut supportable pour Rome, elle ne le serait pas pour les Légations.

Ces conclusions de la brochure sont en contradiction avec les principes qu'elle a établis d'abord sur la nécessité du pouvoir temporel. Que devient cette nécessité si, en cas d'événements dans les États du pape, aucune autre ville que Rome ne peut être rendue par la force à l'autorité légitime? Il eût fallu alors ne pas se borner à demander les quatre provinces des Légations, mais franchement toutes les autres provinces, sauf Rome, et faire de la ville des pontifes une sorte de *campo santo* où le chef de l'Église gouvernerait des ombres.

Du reste, cette conclusion est véritablement au fond de la pensés de l'anonyme; c'est le système du territoire restreint, et de la papauté enfermée dans Rome avec la faculté de se promener dans la banlieue. Mais il ne serait pas aussi aisé qu'on le croit de mesurer l'air et l'espace au chef du monde chrétien. Il faudrait du temps pour s'accoutumer à l'idée d'un peuple romain changé en peuple de caloyers, et d'un pape transformé en archimandrite d'un nouveau Mont-Athos.

« En tournant aujourd'hui contre le peuple italien les « baïonnettes victorieuses qui le protégeaient, il y a six « mois, contre l'Autriche, elle (la France), dit la brochure, « agirait à contre-sens de ses traditions, de ses intérêts « et de ses œuvres. »

Nous ne demandons pas, nous n'avons jamais demandé que la France tournât ses baïonnettes contre le peuple italien; il est incontestable que la chute des souverainetés de l'Italie et la révolte d'une partie des États de l'Église ont au moins coïncidé avec l'apparition de notre drapeau; il n'est au pouvoir de personne de nier que nos victoires aient été pour quelque chose dans ces triomphantes insurrections. Il nous semble que cet étrange abus de l'honneur de nos étendards impose à la France des devoirs, car, enfin, nos fils et nos frères ne sont pas morts pour aider à la spoliation du pape. Nous avons tiré l'épée pour délivrer l'Italie de l'Autriche; quoi de plus simple que d'envoyer dans les Romagnes deux ou trois régiments pour délivrer le pape du Piémont? L'indépendance du Milanais doit-elle être plus sacrée à nos yeux que l'indé-

pendance du saint-siége? Avait-il plus de droit à être débarrassé de l'Autriche que n'en a aujourd'hui le pape à être débarrassé du Piémont? Vous dites que nous agirions par là « à contre-sens de nos traditions, de nos « intérêts et de nos œuvres ; » de quelles traditions voulez-vous parler? Ces traditions-là ne sont pas celles de la France catholique, mais celles de 1797 et de 1809. L'anonyme n'y prend pas garde ; il se dit catholique et ne sait pas le premier mot des devoirs de notre nation envers la sainte Église romaine dont les papes ont porté si haut le respect de la monarchie française. L'un d'eux plaçait nos rois « autant au-dessus des autres souverains que les « souverains sont au-dessus des particuliers. »

La brochure dit que la France ne peut « laisser à l'Angleterre, notre libérale alliée, le privilége exclusif de « revendiquer les conséquences de l'initiative de l'empereur et du triomphe de nos armes. » Elle calomnie évidemment la politique impériale en donnant comme une conséquence de cette politique ce qui inspire aux catholiques tant d'affliction et tant d'alarmes. L'anonyme admettrait donc que le chef d'un grand pays pût prendre des engagements et ne pas les tenir, lancer des paroles pour satisfaire et endormir, et ensuite tourner le dos à des déclarations solennelles ! Et quel rôle ferait-il jouer au ministre des cultes qui, demandant des prières aux évêques, leur avait annoncé que « tous les droits temporels du pape » seraient sauvegardés ! Voudrait-il que désormais il ne fût plus possible de prendre au sérieux les déclarations d'un membre du gouvernement? Se

moque-t-il du pouvoir dont il prétend révéler au monde les pensées et la politique? Se moque-t-il de nous tous qui avons gardé bonne mémoire des assurances données aux débuts de la guerre d'Italie?

L'Anglais n'a pas même été un ouvrier de la onzième heure dans le champ de l'indépendance italienne. Que peut-il « revendiquer? » Ses sollicitudes viennent un peu tard; il n'a été fidèle qu'à ses sollicitudes contre le catholicisme. Votre « libéral allié, » comme vous l'appelez, a été le fléau de l'Irlande et de l'Inde; il s'acharne contre tout projet civilisateur qui ne sert pas ses intérêts et fournit des munitions à la barbarie africaine.

L'anonyme voudrait-il raffermir l'entente cordiale sur le terrain de la spoliation du pape? Ce dessein ne serait pas digne d'un « catholique sincère. » On est cependant forcé de reconnaître que la presse anglaise paraît l'avoir ainsi compris. « Nous voyons dans cet écrit, dit le *Times*, « le gage d'une cordiale entente entre les pays, dans les « prochaines délibérations. » Le *Times* dit encore : « Il « nous suffit de penser qu'on verra les deux grandes « puissances européennes unies ensemble pour la défense « des droits de la nationalité italienne, et que la protes- « tante Angleterre trouvera dans l'empereur de la France « catholique un appui efficace et sincère. »

La brochure n'admet pas que l'Autriche, à défaut de la France, puisse ou veuille intervenir pour le rétablissement de l'autorité temporelle du pape dans les Romagnes; elle déclare que la France ne le permettrait pas à l'Autriche et que celle-ci violerait la paix de Villafranca.



Nous ne sommes pas dans les secrets du cabinet de Vienne, nous ignorons ses desseins. Nous ne souhaitons pas, tant s'en faut, le retour en Italie de cette domination que Magenta et Solferino ont brisée; mais si l'Autriche, déclarant d'avance qu'elle ne veut rien ressaisir de ce qu'elle a perdu, ne s'inspirant que de son devoir de puissance catholique, témoignait l'intention de rendre par l'épée les Romagnes au pape et de se retirer après l'œuvre achevée, serait-il bien facile de justifier devant les peuples le *veto* de la France ?

Et puisqu'on rappelle les conventions de Villafranca, est-on bien sûr que la séparation des Romagnes ne soit pas contraire à ces conventions ?

La brochure ne suppose pas que Naples se risque à vouloir faire rentrer la Romagne dans la soumission, parce que le royaume des Deux-Siciles est travaillé par un esprit « qui ne permet pas à son gouvernement de tenter « des diversions sur les Abruzzes. » L'anonyme ajoute que l'intervention armée de Naples ne serait d'ailleurs pas possible parce qu'elle violerait la neutralité imposée à tous les États italiens. On pourrait ici demander si le Piémont a gardé cette neutralité et quelle est la puissance qui a organisé ce qu'on appelle l'armée de la Ligue. Nous savons tous les efforts de la révolution italienne pour mettre le feu au royaume des Deux-Siciles. Il n'est pas certain que le gouvernement napolitain se résigne à subir indéfiniment d'outrageantes menaces; il peut arriver aussi qu'il y ait plus de danger à rester l'arme au bras en présence de la révolution, que d'aller droit à elle. Le

droit de légitime défense aurait pu déjà autoriser plus d'une fois de vigoureuses résolutions. Quoi qu'il en soit, au milieu des incertitudes et des obscurités de l'avenir, un jour peut se rencontrer où le royaume qui a abrité l'exil de Pie IX soit amené soudainement à prêter secours au pontife délaissé, et nous sommes disposés à croire que l'Europe ne lui en ferait pas un crime.

« Nos principes, dit la brochure, nous imposent de laisser l'Italie à elle-même et de respecter la souveraineté que nous lui avons rendue. »

Cela veut dire, pour qui sait lire, qu'après avoir rejeté l'Autriche dans ses limites actuelles, il faut laisser l'Italie à la discrétion du Piémont et le pape à la merci des événements.

V

La compétence du Congrès pour consacrer la spoliation du pape est motivée par des considérations qui portent à faux. Sans doute, les royaumes se forment, s'agrandissent, se modifient en vertu de traités; mais ces lois générales de la constitution et de la transformation des États ne peuvent s'appliquer à la situation présente du pape. Pie IX n'a été en guerre avec personne, et ne peut subir les conséquences de la guerre. Sa neutralité ne lui est pas contestée; il a gardé son caractère auguste de « prince de la paix » au milieu du conflit qui a armé l'un

contre l'autre deux empires catholiques. Par suite de la convention de Villafranca, l'Autriche a perdu la Lombardie : c'était une suite des batailles perdues. Mais Pie IX n'a pris fait et cause pour aucun intérêt politique, n'a tenté aucune aventure, n'a livré au hasard d'aucune bataille le patrimoine de saint Pierre : la compétence du Congrès pour lui ôter les Légations ne serait que l'odieuse compétence de la force. Les souverainetés ne s'en vont pas déchirer le manteau d'une autre souveraineté qui ne cherche querelle à personne, et qui n'est coupable que de vertu, de mansuétude et d'amour pour ses peuples.

A quoi pensiez-vous en vous autorisant des traités de 1815 pour justifier ce que vous demandez à l'Europe? Comment! l'Europe, réunie à Paris, peut, selon vous, enlever au pape ce qu'elle lui a *donné* au Congrès de Vienne! Mais l'Europe, obéissant à un grand et irrésistible mouvement de réparation, restitua les Romagnes au pape et ne les lui donna point. Lorsqu'un tribunal prononce une restitution, il ne fait pas un don, il fait un acte de justice, et l'on ne revient pas sur un acte de jusice sans commettre une iniquité. C'est précisément parce que la décision du Congrès de Vienne ne fut inspirée que par un sentiment profond de justice que deux grandes puissances schismatiques y prirent une grande part. Il n'était pas nécessaire pour cela d'être catholique, il suffisait d'être chrétien, et, bien plus, un représentant du Coran, pour peu qu'il eût été honnête, n'eût pas conclu autrement.

Vous arguez contre nous des vicissitudes du territoire pontifical ; mais les vicissitudes n'anéantissent pas le droit. On défend autant qu'on le peut l'intégrité de son bien, et quand on l'a perdu, on le ressaisit à l'heure propice.

Vous voudriez nous persuader que la diminution du pouvoir temporel n'altérerait en rien l'indépendance du pape et qu'un peu plus ou un peu moins d'étendue territoriale ne fait rien à la question. Les catholiques ne se laisseront pas prendre aux piéges de vos habiletés; ils comprennent que toute concession de ce genre en amènerait une autre, que l'on est vaincu sur tous les points du moment que l'on cède librement et volontairement sur un seul, et que la pente de l'abandon partiel mène logiquement à la perte totale du territoire. Qu'on ne nous accuse pas pour cela de professer des opinions extrêmes : une question pareille ne comporte ni atermoiement ni transaction. On se tromperait en comparant le gouvernement temporel du pape à une monarchie qu'on ne sauve, dans un jour de crise, que par des concessions opportunes et nécessaires; le principe même est engagé dans le débat qui est ouvert.

Vous invoquez le souvenir de la réunion d'Avignon à la France en 1791; nous n'avons pas l'intention de réclamer pour le pape le département de Vaucluse; nous nous rappelons seulement que le gouvernement pontifical à Avignon était cité comme le plus heureux gouvernement de l'univers, que l'initiative de la réunion partit d'un amas de forcenés, que la question fut portée au bout

des piques d'une députation des clubs d'Avignon, que la légitimité de cette possession papale, reconnue par treize de nos rois, ne parut pas méprisable à l'Assemble constituante, que l'Assemblée repoussa la motion le 24 mai 1791, et qu'elle se décida avec beaucoup de peine à décréter la réunion.

En parlant de l'inestimable prix de la ville d'Avignon pour le siége apostolique, de cette possession enclavée dans l'intérieur de la France et, par conséquent, garantie au pape contre toute invasion étrangère, le grand orateur qui défendit si vaillamment les droits du pape dans la question d'Avignon, disait ces mots, dont la portée peut nous frapper particulièrement aujourd'hui :

« Cette cité est l'asile assuré et inviolable des vicaires « de Jésus-Christ. Comment pourraient-ils jamais oublier « que leurs prédécesseurs n'ont trouvé dans le xiv[e] siècle « que cet honorable refuge, et que la souveraineté d'Avi- « gnon est peut-être encore aujourd'hui pour eux le ga- « rant le plus assuré de la souveraineté de Rome (1)? »

Mais le plus étonnant argument de la brochure en faveur de la spoliation du pape, c'est le traité de Tolentino, signé en 1797. (C'est par erreur que l'anonyme place ce traité en 1796.)

Voici les faits :

Le Directoire, qu'il faut mépriser et ne pas prendre pour modèle, voulait le renversement de l'autorité pontificale; il avait donné l'ordre au général Bonaparte de

(1) Le cardinal Maury, sa vie, ses œuvres, chap. ix.

s'emparer de Rome. Les États du saint-siége étaient envahis; Bonaparte, dans les premiers jours de février 1797, chargea le général Victor d'aller en avant; celui-ci occupa Faenza, Forli et Césène. Le saint-siége fut ému de ces nouvelles; bientôt il apprit que les troupes républicaines s'étaient emparées de Sinigaglia, d'Ancône, de Macerata; on annonçait la marche sur Rome. Le gouvernement pontifical, voyant monter la tempête, demanda la paix pour échapper aux suprêmes catastrophes. Ce fut alors (le 19 février 1797) qu'on signa à Tolentino le traité par lequel Pie VI cédait les Légations, s'engageait à payer 15 millions de livres tournois, à fournir huit cents chevaux pour les charrois, huit cents autres pour remonter la cavalerie, tous les bœufs nécessaires à l'armée française; de plus, le pape devait remettre les tableaux, les statues, les manuscrits stipulés dans l'armistice de Bologne.

Que dites-vous de l'argument fondé sur le traité de Tolentino? L'intrépide anonyme ne craint pas de dire que Pie VI était parfaitement libre de ne pas signer ce traité. Libre avec le couteau sur la gorge! O l'âme généreuse! ô la grande âme de celui qui s'appuie des violences exercées contre un pape pour en commettre contre un autre!

La brochure voudrait que le Congrès reconnût la nécessité du pouvoir temporel du pape; elle s'en féliciterait comme d'un beau résultat. Mais il y a longtemps, il y a des siècles que le pouvoir temporel du saint-siége a été reconnu, ou plutôt il n'a jamais eu besoin de l'être; car la souveraineté du pape a précédé en Europe toute autre

souveraineté; elle était déjà vivante et respectée quand les autres n'existaient pas ou cherchaient à se faire une place. Ce sont les nouveaux venus qui ont besoin qu'on les reconnaisse. La souveraineté du pape n'a pas besoin de passer par cette épreuve. L'anonyme s'enferme trop dans le présent et tient trop peu de compte de la majesté des siècles.

Nous ne demanderions donc pas au Congrès de reconnaître ce qui existe en vertu de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, mais, à la suite de l'acte réparateur que nous attendons de sa justice, nous lui demanderions une grande et mémorable déclaration : La neutralité des Etats-Romains, sous la garde et la garantie européennes. Elle serait une conséquence du caractère même du souverain de ces États. Ce caractère est avant tout une paternité religieuse qui, s'étendant sur le monde, ne lui permet pas de se mêler aux conflits humains; le pape reste neutre dans les querelles des puissances chrétiennes; il est souverain, pour qu'il soit indépendant; la neutralité de ses États formerait le complément de son indépendance. Les convoitises et les ambitions ne se produiraient pas devant la protection européenne; nul ne s'aviserait de fomenter des troubles sur une terre dont l'inviolabilité aurait été constituée et proclamée à la face de l'univers. Cette solution qui ferait l'immortel honneur d'un congrès, nous parait la seule fin possible des épreuves temporelles de la papauté,

Vous prétendez (et vous pouvez avoir raison) que le saint-siége est posé sur un volcan; mais nous vous pré-

disons que si le volcan emportait ce trône-là, aucun autre en Europe ne resterait debout : toutes les souverainetés européennes reposent sur celle-là. Il y a ici plus qu'une question de solidarité, il y a une question de fondement. Le monde politique n'est-il pas suffisamment ébranlé? Imprudent que vous êtes, pourquoi minez-vous le roc qui porte le poids de la colonne sociale bien assez entamée, et qu'on a tant de peine à soutenir?

Il ne s'agit pas, dites-vous, d'amoindrir le patrimoine de saint Pierre; il s'agit de le sauver. De grâce, ne le sauvez pas trop!

Vous ajoutez qu'une milice italienne, prise dans le sein de l'armée fédérale, assurerait la tranquillité et l'inviolabilité du saint-siége.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère et les ressources préservatrices d'une armée fédérale qui n'existe pas. Au lieu de demander des solutions à des systèmes non encore éprouvés, nous aurions aimé qu'on eût vivement favorisé la constitution d'une force publique pour le pape, et surtout nous aurions souhaité que les manœuvres de la révolution n'eussent pas cherché à atteindre les cœurs fidèles et à corrompre les éléments de cette armée.

Quels seront dans l'avenir les gardiens permanents du saint-siége et de son autorité temporelle? Nous l'ignorons; mais nous aspirons du fond du cœur au moment où tout ce qui défend, représente et environne le gouvernement du pape, se composerait beaucoup moins d'éléments du pays même. Les Italieus, sauf d'honorables excep-

tions, se sont montrés peu dignes du privilége que la Providence leur avait donné. Le temps n'est-il pas venu où les capacités généreuses et les dévouements du monde catholique devraient trouver un peu leur place dans le centre même de la catholicité ?

VI

Nous croyons avoir répondu à tous les points de cette brochure, dont les catholiques s'indignent et dont l'Europe s'étonne. On a vu ce que la brochure attend du Congrès; il s'agit maintenant d'examiner nous-même ce qui peut en sortir, si tant est qu'il se réunisse. Il n'est pas aisé, mais il est intéressant de pressentir la vérité sur cette grave question.

L'œuvre du Congrès sera laborieuse, si on en juge par les efforts qu'il a déjà coûtés : efforts pour faire accepter le projet même, efforts pour s'entendre sur le siége de la réunion, efforts pour régler l'importance des personnages qui doivent représenter les puissances. La question de savoir si nous aurons ce qu'on appelle un grand ou un petit congrès ne nous semble pas sérieuse : ce sont les choses elles-mêmes qui font la grandeur des délibé-

rations. Sans vouloir diminuer le mérite de ceux qui occupent aujourd'hui la scène politique en Europe, nous pouvons dire qu'on n'a pas toujours sous la main, comme au congrès de Vienne, des Talleyrand et des Metternich, des Nesselrode ou des Wellington, des Castelreagh ou des Hardenberg; mais quand des intérêts de premier ordre sont en jeu, leur règlement commande l'attention du monde en dehors même du rang et du génie de ceux qui sont investis du droit de prononcer des décisions.

Les préoccupations du temps où nous sommes étendent outre mesure la mission du Congrès de 1860 ; on charge le programme de ses travaux de tout ce qui est en suspens dans l'univers ; on lui donne tout à refondre, tout, jusqu'à cette question d'Orient qui à elle seule taillera une rude besogne aux congrès futurs. On ne se rend pas un compte exact de la difficulté de la tâche imposée par les événements d'Italie ; le poids de cette tâche nous paraît suffire sans qu'il faille y ajouter d'autres questions. Nous n'aurions garde de nous donner pour des gens qui ont pénétré les mystères des cabinets, mais, à moins d'avoir fermé sa porte aux choses de l'heure présente, il est impossible d'ignorer les tiraillements, les froissements, les défiances, le désaccord, qui se trouvent au fond de la politique actuelle de l'Europe ; cet état n'est pas de nature à amener les promptes solutions ; moins on agrandira le cercle de la besogne diplomatique, plus il y aura de chances pour s'entendre ; il est donc à présumer que la question d'Italie restera l'unique occupation du Congrès.

Nos adversaires, qui ont déjà dressé leur bilan et supputé leurs bénéfices avec le Congrès, pensent que la majorité des opinions représentées donnera raison à leurs espérances; leurs airs d'assurance sont effrayants; pourtant espérons toujours: *Spes contra spem.*

Ces messieurs de la révolution mettent sans façon le gouvernement français dans leur camp; les brochures auront beau retentir, nous ne nous tiendrons pas encore pour battus sur ce point.

Plus d'une fois nous nous sommes expliqués sur l'esprit qui domine dans les conseils de l'Europe, sur cette vie au jour le jour qui compose la politique des gouvernements, sur les défaillances qu'a subies l'ancien génie conservateur ; mais il est des éclairs qui déchirent le nuage et illuminent le chemin, et nous voyons qu'aujourd'hui l'Europe juge les événements d'Italie autrement qu'à leur début. Il y a certains livres dont on supporte aisément la première page, dont on condamne la seconde, et qu'on ferme brusquement à la troisième. L'indépendance italienne est un beau mot auquel ne résistent pas les âmes généreuses; la révolution italienne avec son culte pour le poignard, avec ses assassinats impunis, est de nature à refroidir ceux que la passion n'aveugle pas.

Les opinions incertaines s'éclaireront à la lumière des faits dans les travaux du Congrès. Les efforts pour amasser les ténèbres et tromper l'opinion sur la question d'Italie, dépassent tout ce qu'on peut imaginer. Jamais combinaisons parties des points les plus divers n'ont concouru avec plus d'ensemble pour atteindre au même but;

jamais conspiration n'a été plus savamment tramée, ni plus habilement conduite.

Mais derrière cette vaste mise en scène et ces étonnants artifices, les faits gardent leur place, leur valeur, leur inexorable puissance. Ils seront produits au Congrès; l'Europe les connaîtra, les touchera de la main; elle verra comment les événements ont été préparés, comment ils ont éclaté, d'où sont venus les excitations, les promesses et l'argent; quelle a été la sincérité des actes accomplis, quel a été le véritable caractère des nouveaux gouvernements de l'Italie centrale. Ce sera comme une enquête exacte, sévère et profonde sur les duchés et les Romagnes.

Nous ne sommes les défenseurs d'aucun abus, d'aucune oppression, d'aucun mauvais système politique; nous ne plaidons que la cause de la justice; elle seule nous touche, et ce qui n'est pas elle nous déplaît; l'Europe la cherchera, la trouvera.

Les rivalités ou les rancunes de tel ou tel État contre l'Autriche n'ont rien à faire ici; l'Europe n'éprouve pas le besoin d'élever le Piémont au rang de grande puissance; il lui reste assez d'idées d'ordre et d'autorité pour hésiter à briser trois ou quatre communes en Italie en mettant son paraphe au bas des œuvres de la révolution. Elle tentera une organisation de la Péninsule avec les souverainetés elles-mêmes; elle tirera le meilleur parti possible de cet illustre et malheureux pays qui, depuis des siècles, parle de liberté et n'a jamais su que changer de maîtres. Machiavel, dans ses *Histoires florentines*, signale ce qu'il

appelle les *familles fatales* nées pour la ruine des républiques et des plus nobles espérances de la patrie; la famille italienne a été par elle-même cette famille fatale; elle a été l'artisan de son propre malheur, et, nourrissant contre l'étranger une haine éternelle, elle implore éternellement son appui.

Il pourrait arriver qu'une inspiration de bon goût déterminât les puissances séparées du catholicisme à ne pas s'occuper du pape et à laisser ce soin aux puissances unies au saint-siége. Mais lors même que les plénipotentiaires de Saint-Pétersbourg et de Berlin recevraient mandat pour régler l'affaire des Romagnes, notre dévouement filial à la cause du chef de l'Église n'en serait pas en ce moment trop effrayé. Si nos informations sont exactes, la Russie se montrerait disposée à faire respecter les droits temporels du pape : elle suivrait ainsi ses propres traditions depuis soixante ans. Souwarow, vainqueur en Italie, exécutant les ordres de Paul Ier, protégeait de son épée l'élection qui devait donner Pie VII au monde chrétien. Au congrès de Vienne, aucune parole ne fut plus puissante que celle de l'empereur Alexandre pour la restitution des Légations. L'empereur Nicolas, malgré sa politique anticatholique, applaudissait, il y a dix ans, à l'expédition de Rome, et disait que, s'il l'eût fallu, il aurait volontiers envoyé des soldats pour aider au rétablissement de Pie IX; il appelait la papauté « une grande institution d'ordre européen. » Voilà des exemples de famille qui peuvent s'offrir à la mémoire d'Alexandre II.

On assure que la Prusse, au Congrès de 1860, tiendra la même conduite que la Russie. Des publicistes se plaisent d'avance à nous la montrer au Congrès avec toutes les âpretés du luthéranisme. Ils oublient que le cabinet de Berlin doit compter avec les catholiques qui forment presque la moitié de la monarchie prussienne; ils oublient que les épreuves subies par Pie IX ont fort ému les provinces de Westphalie et du Rhin et le grand-duché de Posen, et qu'un vote hostile aux droits du saint-siége, de la part de la Prusse, pourrait entraîner de sérieuses conséquences politiques.

Les adversaires du pouvoir temporel du pape comptent aussi sur le Portugal, qui siégerait au Congrès à titre de puissance signataire des traités de Vienne. Leur confiance se fonde sur des raisons étranges; leur plus grand argument, c'est que don Miguel a reçu du Père commun des marques de bonté! Si le roi actuel du Portugal porte la couronne des Emanuel et des Jean en vertu d'un autre droit que celui de l'hérédité, ce n'est pas une raison pour se tourner contre la souveraineté temporelle du chef de l'Église; une attitude favorable au pape ne lui ferait rien perdre dans l'estime de son peuple. La monarchie portugaise est une monarchie catholique. Un roi du Portugal, qui, à un moment solennel, blesserait la conscience de la nation, ne travaillerait pas à l'affermissement de sa propre puissance. Il est à présumer que le cabinet de Lisbonne donnera de meilleurs conseils au jeune souverain.

Nous n'avons rien dit encore de l'Angleterre, qui s'est

débattue pendant de longues semaines contre l'idée d'un Congrès, et dont l'adhésion est devenue une grande espérance pour ceux que nous combattons. Quand la politique annexionniste craint que sa proie ne lui échappe, elle se tourne vers Londres et prend courage; si l'on s'aperçoit dans les duchés que le parti de Ferdinand IV ou de Robert de Parme gagne du terrain, on se repose sur l'influence britannique pour effacer les impressions favorables aux princes dépossédés et replonger dans le néant les faits contradicteurs. Enfin, si la lassitude des populations des Romagnes menace le pouvoir révolutionnaire, si ce mélange armé, qu'on appelle les troupes de la ligue, se débande, si le sentiment public d'un bout du monde à l'autre condamne la spoliation du pape, la révolution, inquiète, invoque un patronage, celui de lord Palmerston : c'est le saint qu'elle prie; c'est le secours qu'elle implore.

Il y a quarante ans, Canning, dans un de ses plus beaux discours, traçant le tableau de la grandeur britannique, en réponse à une motion accusatrice, parlait de « cette petite île qui veillait sur la tranquillité du monde « après l'avoir sauvé. » Les hommes d'État qui gouvernent aujourd'hui l'Angleterre ont renoncé au droit de tenir un semblable langage. Grâce à eux, la « petite île » aime à se donner d'autres spectacles que celui du repos des nations. Au Congrès de 1860, l'Angleterre ne jouera pas, au profit du pape, le rôle qui lui fit tant d'honneur au Congrès de Vienne, mais l'autorité temporelle du chef de l'Église ne sera pas pour cela anéantie : le droit subsiste en face même de ceux qui le nient.

L'Espagne, qui fait la guerre au Maroc, en se passant du consentement de l'Angleterre, suivrait d'autres exemples que le sien dans la question du pape; elle a retrouvé sa vieille énergie catholique et repris son histoire à ses plus glorieuses pages; elle ne voudrait pas se renier elle-même en désertant les droits du chef de l'Église. Un gouvernement qui essayerait de la conduire dans une autre voie courrait des risques. Quiconque se heurte contre la conscience, s'y brise! la conscience rebondit et écrase le téméraire comme une montagne qui s'écroulerait sur lui.

Nous osons donc penser que le sentiment général des puissances n'est pas hostile aux droits du saint-siége.

VII

Comment ne pas se rappeler ici les services rendus aux souverainetés européennes par la papauté! Les monarchies modernes ont reçu de la religion chrétienne un caractère auguste que l'antiquité païenne ne connaissait point. Le chef visible de l'Église, gardien et interprète de la foi, donnait au pouvoir des princes chrétiens quelque chose de surhumain qui forçait au respect et ennoblissait l'obéissance. L'inviolabilité du souverain, avant d'être écrite dans nos constitutions, l'avait été dans les cœurs des



peuples élevés à l'école catholique. Par quel renversement d'idées les puissances viendraient-elles contester, amoindrir et dépécer l'antique souveraineté de celui-là même dont l'action religieuse a été le ciment de toute souveraineté depuis douze siècles? Ah! l'histoire n'aura jamais à raconter que les monarchies, filles de l'Église, voyant leur mère dépouillée, ont donné gain de cause à la hardiesse des spoliateurs.

Les puissances schismatiques demeurent puissances chrétiennes. Elles représentent des nations dont les croyances sont comme les anneaux d'une chaîne brisée. En remontant d'âge en âge à leur origine religieuse, elles rencontrent les apôtres, dont le chef, crucifié sur le mont Janicule, commence cette succession de pontifes non interrompue jusqu'à ce jour. Le pape est le père des peuples mêmes qui se sont affranchis de son autorité ; il aime encore les fils qui sont sortis de la maison et attend toujours leur retour. L'empereur Alexandre, au congrès de Vienne, parlait du pape comme du chef de la plus grande communauté de chrétiens, et disait que, s'il avait l'honneur de le rencontrer dans une conférence de souverains, il ne voudrait pas un autre président que le pontife de Rome.

Ce père de la grande famille chrétienne est souverain d'un petit État, pour qu'il puisse remplir sa mission spirituelle dans une pleine indépendance. Comme prince temporel, il est le moins armé de ceux qui portent couronne; or, c'est lui qu'on attaque avec une liberté d'acharnement à laquelle les gouvernements le plus puissants

ne résisteraient pas; c'est lui dont on s'obstine à menacer la souveraineté, et l'on convie à cette œuvre mauvaise les plus grands potentats de l'univers. Le spectacle de tant de violence contre un pouvoir temporel si faible, voilà surtout ce que notre cœur repousse, ce que notre esprit ne supporte pas! ce n'est pas seulement une offense au monde catholique, c'est un crime contre la civilisation chrétienne. La protection des faibles, ce principe de notre vieille chevalerie, domina tout le moyen âge ; cette fidèle application des maximes de l'Évangile fit reculer la force brutale et prévaloir les sentiments généreux : elle créa le code de l'honneur. La conjuration contre la faiblesse représentée par le pontife des nations catholiques serait un bien triste oubli de ce qui a fait la dignité des sociétés modernes, et cette déviation prouverait une fois de plus que la révolution n'est pas la civilisation.

Les défenseurs officieux n'ont pas manqué à la brochure, et des journaux même qui se donnent pour soutiens de l'ordre l'entourent de leur plus chaleureux patronage. Mais pourquoi donc, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'irreligion et la révolution lui décernent tant de louanges? pourquoi cette joie délirante dans le camp des ennemis du pape? pourquoi toute feuille hostile au catholicisme regarde-t-elle cette brochure comme l'accomplissement d'ardentes espérances et la réalisation d'un rêve longtemps poursuivi? pourquoi le mal dit-il à la brochure : Vous êtes mon bien? pourquoi le tressaillement du protestantisme et le murmure approbateur du pandémo-

nium britannique ? enfin pourquoi le sympathique et sinistre concert de toutes les voix qui ont coutume d'attaquer et d'outrager ce que la terre eut jamais de plus respectable ? Quelle sentence portée contre un écrit et quelle expiation !

Et des gens osent dire que le pouvoir a été l'inspirateur de cette brochure ? est-il permis de mettre un gouvernement en si détestable compagnie ? n'en sortira-t-il pas bientôt par un éclatant désaveu ?

VIII

La brochure à laquelle nous venons de répondre a été comme le signal d'une animation nouvelle dans le camp de la révolution; elle a donné du cœur à nos adversaires; elle a mis du vent dans leur voile. Un évêque a été trouvé coupable de dévouement religieux et d'éloquence, et ils l'ont poursuivi de leurs invectives ! Ils ont du même coup attaqué le catholicisme sans contrainte; leur haine a mugi comme la tempête. A moins d'être frappé de cécité ou de vouloir à tout prix s'ensevelir dans la quiétude, on doit comprendre ce qui se remue contre l'Église. On jette aux multitudes tout ce qui peut les exciter ou les égarer : le génie du mal, génie aux formes changeantes et tou-

jours menteuses, semble vouloir accroître le nombre de ses complices.

O sainte Église romaine, mère et institutrice des nations, vous qui avez fondé la civilisation européenne et qui avez répandu vos dons partout où il y a des hommes, vous êtes vouée à d'inépuisables douleurs; la grandeur de vos tribulations égale seule la grandeur de vos bienfaits. Vous traversez les temps en semant les vérités divines, les bénédictions et les pardons, et en recueillant les outrages. Vous demeurez, car le Roi des siècles vous tient par la main; et les orgueils, les délires, les dominations d'un jour vous insultent en passant. Toute force ennemie s'est usée à votre granit, qu'elle se soit appelée agression brutale ou conjuration de l'hypocrisie. Pendant que vous poursuivez une marche inévitablement victorieuse, ceux qui sont ici-bas vos chefs visibles ont des jours amers; les plus généreux subissent les dures épreuves; et ne sait-on pas que les plus doux et les plus purs sont choisis pour les sacrifices?

IX

On raconte que Pie IX, dans une promenade à travers les galeries du Vatican, tenant un enfant par la main, lui disait à la vue du *Crucifîment de saint Pierre :* « Voilà mon portrait. »

Touchante parole de notre père ! Que ne pouvons-nous le délivrer de cette croix avant que l'agonie arrive et que tout soit consommé ! Tant qu'un tronçon de plume restera sous notre main, nous dénoncerons les trames de l'iniquité. Dans notre âme attristée, l'espérance ne se sépare point des anxiétés filiales : la patience de Dieu n'est pas le délaissement.

FIN.



